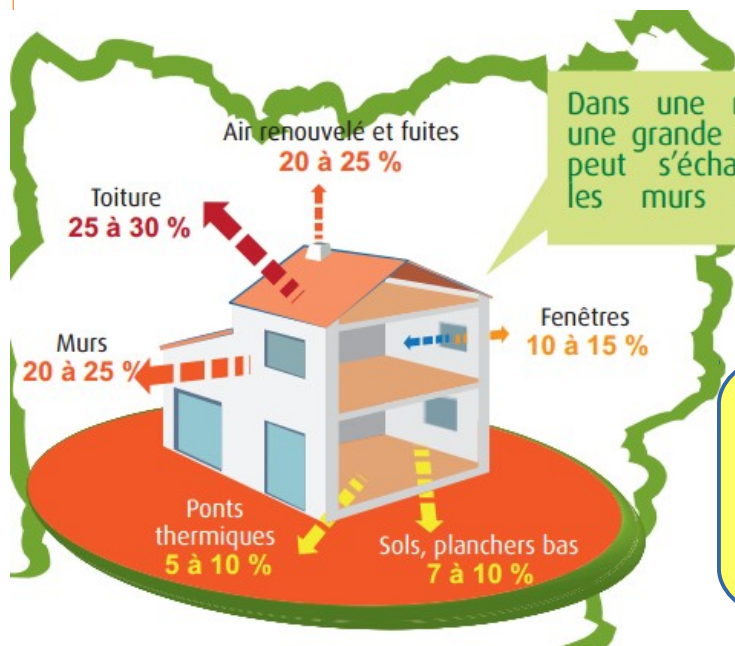


AMELIORER SON LOGEMENT POUR ECONOMISER L'ENERGIE



Vous êtes propriétaire d'un logement mal isolé et souhaitez réaliser des travaux d'économie d'énergie, vous pouvez obtenir des subventions de l'Anah

L'ANAH vous aide à financer vos travaux jusqu'à 60 % de leur montant

Exemple de financement

Un diagnostic thermique réalisé par un professionnel a évalué les travaux nécessaires pour un gain énergétique d'au moins 25 %. Leur montant total est de 17 000 € HT (fourniture et main-d'œuvre comprises)

* 10 % du montant des travaux HT


1 700 € de prime Habiter mieux*

8 500 € d'aides de l'ANAH pour travaux (50 % du montant HT des travaux)

soit une aide de 10 200 €

Cumul possible avec le crédit d'impôt développement durable et l'éco-prêt à taux zéro

Vous pouvez bénéficier de l'aide Anah si :

- Vous occupez le logement dont vous êtes propriétaire
- Votre logement a plus de 15 ans à la date du dépôt de votre dossier
- Vos travaux garantissent une amélioration de la performance énergétique d'au moins 25 %
- Vos revenus ne dépassent pas les niveaux de ressources ci-contre 

Un organisme spécialisé vous accompagnera à toutes les étapes de votre projet pour :

- Réaliser le diagnostic thermique de votre logement
- Évaluer avec vous les travaux à réaliser
- Vous aider à constituer votre dossier de demande de subvention
- Suivre à vos côtés le bon déroulement de vos travaux

Cette prestation bénéficie également des subventions de l'ANAH

Nombre de personnes composant le ménage	Plafonds de ressources au 1/01/2017
1 personne	18 409 €
2 personnes	26 923 €
3 personnes	32 377 €
4 personnes	37 826 €
5 personnes	43 297 €
Par personne supplémentaire	5 454 €

Renseignements

ADIL 44 – Tél : 02 40 89 30 15